

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2008)
Heft: 1806

Artikel: Le futur de Lausanne : un article d'humeur et de réflexion du directeur des Editions de l'Aire
Autor: Moret, Michel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012651>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ans après les faits, la réouverture de l'enquête sur le meurtre de Grégory Villemin. Une décision justifiée par l'évolution des techniques scientifiques qui rendent possibles des analyses ADN sur certains des indices trouvés à l'époque. Si l'écoulement du temps altère les témoignages, l'ADN y survit. Il a même plus de choses à dire. Face à cette réalité et comparé à l'imprescriptibilité des infractions sexuelles commises contre des enfants, la prescription pour les crimes les plus graves ne se justifie plus. Elle n'est d'ailleurs guère comprise du public, qui peut voir des policiers s'attaquer à des affaires vieille d'un demi-siècle dans la série *Cold Case* – les dossiers «froids» étant le nom que l'on donne en anglais aux affaires non résolues.

Après l'internement à vie, le législateur est donc contraint une deuxième fois de durcir le nouveau Code pénal sous la pression d'une initiative. La troisième – celle des victimes

des chauffards – couve. Sous la pression, Moritz Leuenberger, qu'on a connu plus sourcilieux avec la séparation des pouvoirs, a sonné la charge et s'est mué en procureur pour requérir des tribunaux une sévérité accrue contre les bandits de la route. Quant au système des jours-amendes institué par le nouveau droit pénal, il ne se passe pas un jour sans qu'il soit sous le feu de la critique (DP 1783). Personne ne paraît plus défendre les idées qui ont présidé à la réforme du Code pénal (DP 1653) même si elles n'ont rien de révolutionnaire.

L'histoire risque de se répéter avec la procédure pénale, qui n'est plus cantonale. Le premier Code national, mis sous toit l'année dernière, change les habitudes, donne droit à un avocat dès le premier interrogatoire de police, restreint les possibilités de détention préventive, exclut les jurys populaires (DP 1714). Des innovations qui risquent de prendre l'opinion publique à

rebrousse poil.

Le problème n'est plus de savoir si ces réformes vont dans le bon ou dans le mauvais sens. Ces réformes risquent d'échouer parce qu'elles n'ont tout simplement pas été débattues, expliquées et donc acceptées par les citoyens qui en sont les destinataires. Le vote sur l'initiative de la «*Marche Blanche*» l'a montré: ce n'est pas une fatalité que le peuple choisisse la solution la plus sévère. Dans les cantons romands, où le débat a été plus vif et le sujet mieux décortiqué, le non l'a en général emporté. Le Parlement a voulu traiter le Code pénal et le Code de procédure pénale comme des objets techniques réservés aux spécialistes. Il a oublié que la politique criminelle est une question fondamentale de société. Les parlementaires ont pensé en juristes plutôt qu'en citoyens. Aujourd'hui, ceux-ci les rappellent à l'ordre. Le retour de bâton risque d'être douloureux.

Le futur de Lausanne

Un article d'humeur et de réflexion du directeur des Editions de l'Aire

Invité: Michel Moret (10 décembre 2008)

Lorsque l'on évoque l'avenir d'un pays ou d'une cité, on est fortement marqué par l'univers ambiant. La morosité de la conjoncture économique divise le peuple en deux parties: ceux qui s'angoissent de l'avenir et ceux qui veulent fabriquer du rêve. «*Le pessimisme est d'humeur et l'optimisme est de volonté*», disait le philosophe Alain. Dans ces conditions, il n'est donc pas étonnant que les

pessimistes aient refusé la création d'un musée des Beaux-Arts (largement sponsorisé par des institutions privées). En plus, pour ce Musée, ses défenseurs avaient choisi un lieu de rêve: le bord du Léman, région Bellerive. On imaginait déjà la lumière du lac irisant les salles du musée propice à la création. Des rivages subitement embellis par un rayon de soleil feraient

de cet endroit un lieu mystérieux, particulièrement favorable à l'émotion artistique et amoureuse. En fait cette initiative était, au sens large, un pari sur la beauté. Sans surprises, le peuple a dit non. Tous les peuples du monde préfèrent punir et restreindre, que célébrer la beauté. Certains esprits chagrins et nostalgiques pensent que l'on peut fort bien se contenter d'un Palais de

Rumine rénové. Une fois de plus, Lausanne, la belle paysanne s'accommodera des restes.

Pourtant la Riponne n'est plus ce qu'elle était. Jadis les paysans de l'arrière-pays venaient y vendre leurs produits et leurs bestiaux. Maintenant, la Riponne est essentiellement une zone de parking, ce qui explique que les rues proches: Madeleine, Haldimand, Ale, rue Neuve, sont devenues des lieux de commerces populaires. Au fil des ans, la rue de Bourg est devenue banale. Les banques ont perdu de leur prestige parce qu'elles n'ont cru qu'en l'argent. Déjà, j'imagine un grand rideau noir synonyme de deuil sur la façade de l'une d'elles. De nombreuses grandes entreprises ont disparu ou ont perdu une grande part de leur vitalité alors que l'œuvre de Félix Vallotton a décuplé sa valeur en un demi-siècle.

Comme le reste du monde,

cette bonne ville de Lausanne change de visage. Dans le monde, elle est connue grâce à des entreprises limitrophes comme Logitech, Kudelski et surtout grâce à son Ecole polytechnique. Mais sa richesse économique provient du CIO et de son Musée qui a transformé l'urbanisme lausannois. Notons que cette bonne ville ne peut pas se développer du côté de l'est. Pully constitue un barrage de la bourgeoisie (même si son maire est socialiste). Au nord, c'est le Jorat, ses collines enneigées, ses forêts moussues, sa bise glaciale. Bref, la Russie.

Il ne reste que le côté ouest de Lausanne et ses rives où l'on voulait créer ce fameux Musée. La démographie démontre que deux Romands sur cinq sont vaudois et bientôt trois. Selon toute vraisemblance, cette région, Bourdonnette, Dorigny, Chavannes, va devenir le cœur et le poumon du bassin lémanique. Maintenant je comprends mieux le génie

visionnaire de Pierre de Coubertin qui voulait créer le CIO à Morges. L'axe Lausanne-Morges sera dans quelques décennies un haut lieu de l'Helvétie, voire de l'Europe. Plus que jamais Lausanne et Morges sont une carte à jouer. Genève coincée entre le Salève et ses frontières exiguës n'a aucun avenir à moins qu'elle se transforme en principauté. Voltaire qui connaissait bien ces deux cités disait: Genève, c'est l'esprit, Lausanne, c'est le plaisir. Plus de deux siècles ont passé et maintenant on peut dire, sans ironiser sur les méritants Genevois: Genève, c'est la gloire passée et Lausanne c'est l'avenir compliqué, mais passionnant. Cela veut dire que les Vaudois qui n'ont pas pris conscience des atouts qu'ils ont dans leur jeu retourneront plusieurs fois aux urnes au cours des prochaines décennies pour des questions d'urbanisme. Jusqu'à ce que qu'ils aient confiance en eux.

La magie de la vie au repos

C'est à voir jusqu'au 4 janvier au Kunstmuseum de Bâle

Daniel Marco (15 décembre 2008)

Le *Kunstmuseum* de Bâle présente jusqu'au 4 janvier prochain une exposition intitulée *Die Magie der Dinge. Stillebenmalerei 1500-1800*. En français *La magie des choses. Natures mortes 1500-1800*. A remarquer que *Stilleben* littéralement «*Vie au repos*» sonne plus juste, moins morbide que «*Natures mortes*».

Ce genre pictural s'installe au

16ème siècle aux Pays-Bas et en Allemagne, aux côtés du portrait et du paysage. Au tournant du dix-septième siècle, la ville impériale de Francfort sur le Main et celle nouvellement fondée de Hanau sont les seules hors des Pays-Bas où l'on retrouve des peintres de natures mortes de talent. La contre-réforme menée par les catholiques espagnols dans les Flandres a incité les protestants à émigrer.

De nombreux Hollandais ont trouvé refuge dans ces deux villes et y ont constitué des communautés attractives avec foires, commerces et marché de l'art.

Les multiples déclinaisons des «*natures mortes*», pendant les trois siècles couverts par l'exposition, semblent se conformer à des règles strictes basées sur des techniques venues de l'Italie du